



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## hydrocarbures

Question écrite n° 46025

### Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la circulaire du 21 septembre 2012 relative aux permis de recherche d'hydrocarbures et aux travaux d'exploration. Le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques intitulé « Les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels » préconise son abrogation afin de ne pas empêcher les travaux de recherche. Il souhaite savoir s'il envisage l'abrogation de cette circulaire.

### Texte de la réponse

À l'heure actuelle, l'abrogation de la circulaire du 21 septembre 2012, relative aux permis de recherche des hydrocarbures, n'est pas envisagée. Le Gouvernement entend par là assurer la meilleure garantie du respect de l'environnement appliqué aux permis de recherches des hydrocarbures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46025

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [17 décembre 2013](#), page 13063

**Réponse publiée au JO le :** [17 juin 2014](#), page 4993